

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 19 septembre 2022

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg mobilisent les banques pour une finance respectueuse de l'environnement

Dans la continuité de l'adoption de leurs plans climat et de leurs schémas de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg souhaitent sensibiliser les établissements bancaires au respect des critères environnementaux dans leurs activités.

Tout comme d'autres villes françaises telles que Rennes ou Besançon, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg viennent ainsi de soumettre un questionnaire à destination des établissements bancaires afin d'encourager la prise en compte, dans leurs actions et dans les produits proposés, des problématiques éthiques, sociales, environnementales et climatiques. Il leur est par exemple demandé : « Votre groupe a-t-il mis en place des outils pour lutter contre le blanchiment d'argent ? », « Quelle politique avez-vous mis en place en matière de lutte contre les inégalités salariales ? », « Quelles actions sont menées ou soutenues par votre groupe en matière d'économies d'énergies et de développement des énergies renouvelables ? ».

Ce questionnaire, élaboré avec Oxfam et Reclaim Finance, se décline en quatre parties :

- La transparence financière et la lutte contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale
- Les actions mises en place en matière de responsabilité sociale
- Les actions mises en place en matière de responsabilité environnementale et climatique
- Les produits financiers proposés en matière de responsabilité sociétale et environnementale.

Il sera un outil supplémentaire d'aide à la décision en apportant une analyse complémentaire à la performance financière des offres. Avant toute contractualisation avec les collectivités, les banques devront fournir le questionnaire. Les réponses des établissements bancaires seront par ailleurs croisées avec les différents classements existants et études des partenaires. À terme, une grille de notation dans les appels d'offre de prêts sera proposée.

Il s'agit ainsi d'encourager les propositions les plus vertueuses et en phase avec les valeurs portées par les deux collectivités. La finance durable est l'un des outils indispensables pour la mise en place de la transition écologique pour les deux collectivités. Les budgets primitifs et les comptes administratifs sont déjà classés en fonction des objectifs de développement durable et de leurs impacts sur le climat selon les critères d'analyse I4CE. Les projets de déminéralisation des cours d'école ou de rénovation des bâtiments publics sont par exemple classés comme « très favorables » à l'environnement.

QUESTIONNAIRE SUR LA TRANSPARENCE FINANCIERE ET LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

1. Renseignements généraux sur l'établissement financier	
Nom	
Adresse	
Nom et titre de la personne répondant à ce questionnaire	
Date	
Date de votre dernier rapport RSE	
Effectifs de l'établissement sur le territoire de Strasbourg	
Effectifs de l'établissement sur le territoire de l'Eurométropole	
Localisation du siège régional	

2. Informations sur la transparence financière et sur la lutte contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale	
2.1. Votre groupe est-il implanté dans l'un des Etats ou territoires non coopératifs en matière fiscale ¹ ?	
OUI	NON
2.2. Votre groupe est-il implanté dans l'un des Etats ou territoires non coopératifs en matière fiscale figurant dans la liste noire ² ou la liste grise ³ de l'Union Européenne ?	
OUI	NON
2.3. Votre groupe est-il implanté dans l'un des Etats ou territoires non coopératifs en matière fiscale figurant dans la liste élaborée par Oxfam (liste annexée dans l'onglet dédié) ?	
OUI	NON
2.4. En cas de réponses positives pour l'une des questions précédentes, préciser :	
Pays concerné(s) :	Pour chaque pays concernés : - chiffre d'affaires : - bénéfices avant impôt : - impôts payés : - nombre d'employés :
2.5. Votre groupe a-t-il mis en place des outils pour lutter contre le blanchiment d'argent?	
OUI	NON
Si oui, préciser:	

3. Informations relatives aux actions mises en place en matière de responsabilité sociale	
3.1. Quelle politique avez-vous mis en place en matière de lutte contre les inégalités salariales ? Préciser l'écart entre le salaire du premier dirigeant du groupe et le salaire moyen des collaborateurs ainsi que l'écart entre le salaire du premier dirigeant et chaque quartile de salaire.	
3.2. Quelles actions avez-vous mises en place en matière de lutte contre les discriminations et le respect de l'égalité professionnelle femmes / hommes ? Préciser l'écart de salaires entre les femmes et les hommes : écart moyen, en distinguant les cadres et les non-cadres et la part par quartiles de salaires (25% les mieux rémunérés , 25 % les moins bien rémunérées). Quelle est la part des femmes au sein de vos instances dirigeantes?	
3.3. Quelles actions de soutien à l'économie sociale et solidaire et d'économie circulaire avez-vous mises en place?	

3.4. Votre groupe est-il évalué par une ou plusieurs agences de notation extra-financières?

OUI	NON

Si oui préciser la note et le(s) nom(s) de l'agence de notation :

3.5. Quelle est, dans votre groupe, la part des salariés en situation de handicap ?

4. Informations relatives aux actions mises en place en matière de responsabilité environnementale et climatique

4.1. Votre groupe a-t-il adopté une stratégie de réductions de ses émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3 / en valeur absolue) ?

OUI	NON

Si oui, préciser les objectifs en valeur absolue, les activités couvertes et le calendrier pour la mise en place de cette stratégie. Quelles actions sont menées ou soutenues par votre groupe dans ce domaine ?

4.2. Votre groupe participe-t-il à des financements de projets ou à la fourniture de services financiers spécifiques relatifs à l'extraction d'énergies fossiles et/ou de production d'électricité à partir de charbon ?

OUI	NON

Si oui, préciser les types de services financiers concernés, les montants financés pour chaque énergie fossile (charbon - extraction et production d'électricité - pétrole et gaz conventionnels et pétroles et gaz non conventionnels) et les objectifs fixés pour chacun de ces secteurs :

4.3. Votre groupe finance-t-il via un financement "corporate" d'entreprises développant des projets⁴ d'extraction d'énergies fossiles et/ou de production d'électricité à partir de charbon ?

OUI	NON

Si oui, préciser les types de services financiers concernés, les montants financés pour chaque énergie fossile (charbon - extraction et production d'électricité - pétrole et gaz conventionnels et pétroles et gaz non conventionnels) et les objectifs fixés pour chacun de ces secteurs :

4.4. Quelles actions sont menées ou soutenues par votre groupe en matière d'économies d'énergies et de développement des énergies renouvelables ? Préciser les montants (en valeur absolue et relative) et l'évolution de leurs parts dans l'encours total de prêts.

5. Informations relatives aux produits financiers proposés en matière de responsabilité sociétale et environnementale

5.1. Votre groupe propose-t-il des émissions obligataires de fonds labellisés Greenfin et/ou Finansol ?

OUI	NON

Si oui, préciser le nombre des ces fonds et les montants proposés en séparant Greenfin et Finansol :

5.2. Quelle est votre offre de prêts dédiés au financement de la transition écologique des collectivités territoriales ?

¹ la liste de ces Etats est définie chaque année par arrêté ministériel au 1er janvier, en application de l'article 238-0A du Code général des impôts: Anguilla, Iles Vierges Britanniques, les Seychelles, Panama, Vanuatu, Fidji, Guam, Iles vierges américaines, Palaos, Samoa, Samoa américaines, Trinité-et-Tobago

² la liste de ces Etats est mise à jour deux fois par an par la Commission européenne, après validation des ministres européens de l'économie et des finances: Samoa américaines, Fidji, Guam, Palaos, Panama, Samoa, Trinité et Tobago, Iles vierges américaines, Vanuatu

³ la liste de ces Etats est mise à jour deux fois par an par la Commission européenne, après validation des ministres européens de l'économie et des finances: Turquie, Anguille, Barbade, Botwana, Iles Dominiques, Seychelles, Costa Rica, Hong-Kong, Malaisie, Qatar, Jamaïque, Jordanie, Macédoine du Nord, Russie, Bahamas, Bermudes, Iles Tirk-et-Caïcos, Belize, Iles vierges Britanniques, Israël, Montserrat, Thaïlande, Tunisie, Vietnam

⁴ Voir les entreprises identifiées dans la Global Coal Exit List et la Global Oil and Gas Exit List